



VSB
ÉNERGIES NOUVELLES
L'AUTOCONSOMMATION ÉLECTRIQUE

DEUX OFFRES D'AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE

Vous diminuez
votre facture
énergétique

1

Vous investissez dans la construction de la centrale et obtenez un retour sur investissement en moins de dix ans.

- VSB construit et met en service la centrale
- Vous en devenez propriétaire et pouvez optimiser le plan de financement de l'installation avec un accompagnement VSB
- Vous maîtrisez le coût de l'électricité produit par votre installation
- Vous produisez de manière autonome votre énergie verte

VSB vous propose
un contrat de vente de
l'électricité sur 20 ans

2

VSB construit la centrale et vous revend l'électricité moins cher que votre fournisseur actuel.

- VSB construit et exploite la centrale en prenant en charge l'ensemble des coûts
- Nous vous vendons l'électricité produite à un coût inférieur à celui de votre fournisseur d'électricité
- Lisibilité sur le long terme de votre facture d'électricité sans investissement initial de votre part
- Vous consommez l'électricité produite localement

UNE CULTURE DE L'EXCELLENCE

Engagés depuis plus de 20 ans dans les énergies renouvelables, VSB énergies nouvelles est un acteur reconnu dans le développement, la construction ou encore l'exploitation et la maintenance de centrales photovoltaïques de toute puissance.

Nos équipes travaillent sur l'ensemble des étapes d'un projet de sa qualification à sa conception jusqu'à sa mise en service. Notre bureau d'études intégré aux équipes VSB nous permet une réactivité et une créativité à la hauteur des attentes de nos clients.

Fort de ces expériences, et grâce aux coûts compétitifs du solaire photovoltaïque, VSB vous propose aujourd'hui des solutions d'autoconsommation adaptées à vos besoins avec un coût du kWh produit très compétitif.

QU'EST CE QUE L' AUTOCONSOMMATION ?

C'est produire soi-même tout ou partie de ses besoins en électricité et dans certains cas revendre le surplus de production non consommé sur le réseau.

Une installation photovoltaïque permet aujourd'hui la production d'un kWh électrique moins onéreux que celui acheté à votre fournisseur d'électricité. D'où l'intérêt de devenir soi-même son propre producteur d'électricité !

VSB vous accompagne dans cette démarche en vous proposant un diagnostic énergétique de vos besoins et de la production attendue jusqu'au financement, la construction, le suivi d'exploitation et la maintenance de votre future installation solaire.



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Pour les projets d'autoconsommation un système d'appel d'offres concurrentiel a été mis en place. Une fois retenues les centrales photovoltaïques de puissance entre **100** et **500kWc** bénéficient d'un système incitatif via un complément de rémunération sur le kWh produit.

Il est également possible d'installer son installation solaire sans bénéficier d'aides de l'état et d'obtenir des systèmes d'autoconsommation économiquement intéressants, particulièrement dans le sud de la France qui bénéficie d'un ensoleillement plus favorable.

UN EXEMPLE D'AUTOCONSOMMATION

Un particulier possède un bâtiment avec une toiture de **1000m²**. Ses besoins en électricité sont de **240 MWh/an** soit une facture annuelle énergétique de **21.600 €**.

La superficie de la toiture permet l'installation d'une centrale solaire de **120 kWc** qui produit **166 MWh/an**. **157 MWh** seront « autoconsommés » directement par le particulier et **9 MWh/an** revendus sur le réseau.

La centrale couvre ainsi plus de **65%** des besoins en électricité du particulier et l'électricité solaire produite est consommée à **95%**.



LA DÉMARCHE VSB

1

DIAGNOSTIC

- Audit énergétique avec analyse de votre consommation annuelle (factures d'électricité) et détermination du profil de consommation
- Étude de faisabilité d'une centrale solaire (sol, toiture, ombrière) et pré dimensionnement (puissance, production estimée)
- Remise d'une offre technique et financière pour la construction de la centrale

2

ÉTUDE ET OFFRE FINALE

- Avant-projet détaillé avec dimensionnement et choix technologiques
- Étude du budget et planning associé
- Contractualisation entre les deux parties

3

DÉVELOPPEMENT, CONSTRUCTION ET MISE EN SERVICE DE LA CENTRALE

- Demande de toutes les autorisations administratives
- Maîtrise d'œuvre pour la construction dans le respect de la qualité
- Mise en service et début d'exploitation
- Délai de réalisation de la centrale : de 6 à 9 mois

4

EXPLOITATION / MAINTENANCE

- Exploitation de la centrale par VSB
 - Maintenance technique complète
 - Respect des normes sécurité et qualité en vigueur
 - Garantie de performance de l'installation
 - Gestion administrative
- Valorisation du surplus produit sur le réseau électrique

VSB et le solaire en chiffres :

60 salariés, répartis sur 5 agences

+50 MWc en installation et +160.000 modules posés par an

Suivi de la production et maintenance de 180 centrales solaires

www.vsb-energies.fr

SIEGE 27, Quai de la fontaine
SOCIAL 30900 NÎMES
Tél. 04 66 21 78 43

AGENCE 9, rue Soufflot
PARIS 75005 PARIS

AGENCE 4, rue de Tambour
NORD 51100 REIMS

AGENCE 74C, rue de Paris
OUEST 35000 RENNES

AGENCE 40, rue de Metz
SUD OUEST 31000 TOULOUSE

contact@vsb-energies.fr

VSB
ÉNERGIES
NOUVELLES